

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE



LES PRATIQUES FONCIÈRES LOCALES DANS LA PRODUCTION ET LA REPRODUCTION DE L'ESPACE EN AFRIQUE NOIRE

(Colloque de St-Riquier 5-9. 12. 83)

L e colloque placé sous l'égide de l'AFIRD et du Ministère de la Coopération et du Développement (1), correspondait à la fois à un aboutissement et à la recherche d'un second souffle. Aboutissement des travaux menés par un réseau de chercheurs et de praticiens qui se constitua après les journées d'étude de 1980 sur les problèmes fonciers en Afrique noire (2). Recherche d'un second souffle en ce que les participants au colloque avaient à adopter une attitude critique vis-à-vis d'une méthode d'analyse du foncier proposée par les organisateurs du réseau, et donc à dépasser et/ou affiner cette méthode. Il est important de souligner la richesse d'une telle entreprise. En premier lieu, il faut saluer l'effort, d'une part, pour assurer une importante participation de représentants de pays africains, d'autre part, pour associer chercheurs et praticiens. En second lieu, le colloque ne se présentait pas comme une juxtaposition de communications sur un thème : l'attitude critique à laquelle invitait la grille d'analyse proposée requérait de l'ensemble des participants une nécessaire réflexion théorique et méthodologique qui a insufflé au colloque une dynamique de groupe de travail.

Rappelons brièvement le contexte théorique et méthodologique dans lequel se situait la rencontre. Le foncier, entendu comme rapport social, s'inscrit dans un espace pratiqué et représenté ; dans les formations sociales dominées, il est aujourd'hui le lieu d'un affrontement, appréhendé à l'échelle locale, entre une logique capitaliste et une logique autochtone (3). Pour rendre compte de la diversité de la manifestation du foncier, on peut construire un modèle analytique fondé sur la relation entre des agents impliqués dans les pratiques foncières et des modalités d'appropriation. Nous résumons ci-dessous les principales conclusions auxquelles ont abouti les quatre thèmes retenus.

1. *Dynamiques foncières de l'État et du capital dans quelques grandes métropoles d'Afrique noire.* Le discours de l'État en matière d'urbanisme est relayé par une série d'acteurs locaux, publics et privés. Les relations entre les divers acteurs sont autant de lieux où se nouent alliances, compromissions, conflits, qui posent le problème de la nature et de l'efficacité de l'État postcolonial. Le cadre de référence des pratiques foncières locales urbaines est composé essentiellement à partir d'éléments empruntés à une logique de l'État et du capital, sans pour autant exclure totalement une conception traditionnelle du rapport de l'homme à la terre. L'existence d'un marché foncier témoigne de pratiques locales qui participent d'une logique capitaliste, mais son faible développement révèle la permanence d'une terre envisagée en premier lieu comme valeur d'usage.

2. *Agro-industrie, grands aménagements et pratiques foncières locales.* Avec les grands projets de « mise en valeur », les pratiques locales sont confrontées directement au capitalisme national et international et aux techno-structures correspondantes dont la recherche scientifique est partie prenante ; c'est ici que se pose avec le plus d'acuité le problème de la place de la recherche scientifique dans le « développement ». Selon les pays, la diversité, voire l'absence de lois sur le domaine national exprime une plus ou moins forte présence de l'État. Mais, quels que soient, d'une part, la prégnance de l'État, d'autre part, les résistances et les accommodements de la logique autochtone, cette dernière apparaît le plus souvent condamnée en raison des mobilisations d'espace et de force de travail que nécessite la mise en œuvre des projets, mobilisations qui perturbent totalement le fonctionnement des systèmes locaux.

3. *Contraintes foncières et activités productives en milieu paysan.* Les pratiques locales en milieu paysan doivent faire face, d'une part, aux actions ponctuelles de « développement », d'autre part, au phénomène de la migration. La permanence de la logique autochtone en milieu rural donne aux paysans les moyens de ne pas adopter obligatoirement la rationalité proposée par les actions ponctuelles de « développement » : les divergences de logique peuvent ici s'exprimer, donnant lieu à l'incompréhension et, partant, rendent difficile la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, le phénomène de la migration est apparu comme un facteur décisif dans la morphologie du foncier en milieu paysan : l'émigrant peut contribuer à la survie d'un système local au bord de l'étouffement, l'immigrant peut être intégré dans le système local, ou ne pas être intégré et modifier singulièrement les systèmes locaux, ou encore être le relais privilégié des actions de « développement ».

(1) Ont aussi apporté leur concours à l'organisation de ce colloque l'Agence de coopération culturelle et technique, l'AUPELF, l'ORSTOM, le CNRST de Haute-Volta, le Centre d'études économiques et sociales de Bobo-Dioulasso, la Fondation universitaire luxembourgeoise d'Arlon (Belgique) et le Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris I.

(2) Cf. E. Le Bris, E. Le Roy, F. Leimdorfer ed., *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris, ORSTOM-Karthala, 1982.

(3) Les organisateurs du colloque proposaient la notion de « matrice spatio-temporelle » là où nous employons le terme « logique ».

4. *Contraintes foncières et dynamiques sociales dans les centres urbains secondaires.* Les villes secondaires apparaissent comme le lieu de rapports de forces très complexes où l'appareil d'État, souvent incapable de gérer le foncier, s'appuie sur l'existence d'instances traditionnelles ou du moins les prend nécessairement en compte. Le pont ainsi offert à ces instances leur permet de jouer sur les registres du « traditionnel » et du « moderne », étant entendu que le « traditionnel » dans ce cas ne renvoie pas obligatoirement au système de valeurs des populations autochtones et que le « moderne » n'est pas synonyme de pratiques capitalistes. L'État et les systèmes locaux semblent pratiquer une relecture des valeurs qui les fondent.

La conclusion générale du colloque pourrait être la suivante : s'il y a bien affrontement d'une logique capitaliste et d'une logique autochtone par et dans le foncier, il faut, pour rendre compte de l'affrontement, d'une part, pouvoir intégrer dans l'analyse l'ensemble des niveaux qui s'échelonnent depuis le « local » jusqu'à l'« international », d'autre part, considérer que l'affrontement pourrait également se traduire sur une échelle qui va du laminage des systèmes locaux à une situation où la coupure logique autochtone/logique capitaliste perd de sa pertinence. Tout au long du colloque, des questions de méthode, touchant parfois à l'épistémologie, furent posées, ainsi de l'insertion de l'histoire dans un modèle analytique. Finalement, quatre directions de recherche furent retenues : la place du foncier dans les rapports sociaux, les représentations de l'espace, les relations entre le foncier et la force de travail, l'identification de la nature et des pratiques des acteurs du foncier.

Au chapitre des regrets, on pourrait invoquer l'absence de communications sur l'Afrique anglophone et lusophone, la trop faible place accordée à la question des représentations de l'espace, l'absence de communications sur le pastoralisme et sur la pêche et, *last but not least*, bien qu'elle fût constamment présente, la logique autochtone n'a guère fait l'objet d'une approche synthétique visant à identifier ses principaux déterminants. Néanmoins, rappelons que le pari d'un tel colloque, eu égard à l'esprit qui présida à sa réalisation et que nous rappelions au début, était énorme et fut, sur ce point, totalement gagné. Que tout n'ait pas été traité, il n'y a rien là que de très normal ; il faut en laisser « un peu » pour l'avenir !

Marc-Éric Gruénais